

# SCHÉMA DE PROMOTION DES ACHATS SOCIALEMENT ET ÉCOLOGIQUEMENT RESPONSABLES (SPASER)

2023-2028





## **Christian Coail**

Président du Département  
des Côtes d'Armor

La commande publique n'est pas l'outil qui vient spontanément à l'esprit pour évoquer la préservation de l'environnement, la défense d'une politique sociale et la promotion d'une démarche citoyenne. Elle constitue pourtant un levier stratégique en la matière. Principal acheteur public du territoire, le Conseil départemental joue en effet un rôle important dans l'économie costarmoricaine. Ainsi, par le biais de ses achats, de sa politique d'investissements, il agit concrètement pour le développement durable. Cela passe, par exemple, par une politique favorisant les circuits courts qui participe d'une ambition environnementale affirmée et d'une recherche d'un aménagement équilibré du territoire. Désireux d'aller encore plus loin, le Département se dote aujourd'hui d'un Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables (SPASER) afin de garantir une commande publique durable et responsable. Avec cette feuille de route collaborative, il s'agit pour nous de mettre un instrument économique au service de l'humain et de l'environnement.

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'C. Coail', written in a cursive style.

## INTRODUCTION 4

### Engagement n°1 Agir pour une commande publique sociale, inclusive et responsable 9

#### Fiche n°1 : Poursuivre l'insertion sociale et professionnelle des publics éloignés de l'emploi 12

- Objectif n°1 : Identifier les marchés susceptibles d'intégrer les dispositifs d'insertion dès la réunion de programmation. 12
- Objectif n°2 : Utiliser les outils juridiques de la commande publique pour favoriser l'insertion et les marchés réservés. 12
- Objectif n°3 : Promouvoir les dispositifs d'insertion au sein des services départementaux. 13
- Objectif n°4 : Collaborer avec nos partenaires externes sur l'insertion. 13

#### Fiche n°2 : Lutter contre les discriminations et promouvoir l'Égalité 14

- Objectif n°5 : Permettre à un public plus varié d'accéder à l'emploi. 14
- Objectif n°6 : Développer les considérations liées à la mixité et à l'Égalité entre les femmes et les hommes. 15

#### Fiche n°3 : Prendre en compte les enjeux de santé-sécurité dans nos achats. 16

- Objectif n°7 : Veiller à la santé et la sécurité des fournisseurs et de leurs chaînes de sous-traitance. 16
- Objectif n°8 : Assurer la santé et la sécurité des agents du Département et des usagers dans les contrats achat. 17
- Objectif n°9 : Assurer l'accessibilité aux services du Département. 17

### Engagement n°2 Réduire l'impact environnemental de nos achats. 18

#### Fiche n°4 : Diminuer l'empreinte carbone et intégrer l'économie circulaire 21

- Objectif n°10 : Interroger et redimensionner nos besoins en amont des achats. 21
- Objectif n°11 : Utiliser des techniques, équipements ou produits permettant de réduire l'émission des Gaz à Effet de Serre (GES). 21
- Objectif n°12 : Intégrer des matières recyclées dans nos achats et utiliser des matériaux issus du réemploi ou de la réutilisation en lien avec les objectifs de la loi Anti-Gaspillage et Economie Circulaire (dite loi AGEC). 23
- Objectif n°13 : Optimiser la fin de vie des produits par le don, le recyclage, la réutilisation, la réparation. 23
- Objectif n°14 : Encourager les solutions écoresponsables innovantes. 24

#### Fiche n°5 : Préserver la biodiversité 25

- Objectif n°15 : Sensibiliser et conseiller les directions sur la biodiversité. 25
- Objectif n°16 : Intégrer des considérations liées à la biodiversité dans les marchés de bâtiment, routes, espaces verts, mobilier, restauration et nettoyage. 25
- Objectif n°17 : Prendre en compte des techniques qui préservent la biodiversité lors de la définition du besoin. 26
- Objectif n°18 : Protéger la qualité des eaux et préserver les écosystèmes. 26

### Engagement n°3 Favoriser le développement de la relation acheteurs fournisseurs et renforcer des synergies avec les acteurs institutionnels du territoire et de la région Bretagne 27

#### Fiche n°6 : Entretenir une relation constructive avec l'ensemble des fournisseurs 29

- Objectif n°19 : Faciliter l'accès à la commande publique en donnant de la visibilité et des garanties aux fournisseurs. 29
- Objectif n°20 : Continuer d'allotir les marchés pour permettre l'accès des PME et TPE. 30
- Objectif n°21 : Assurer un suivi en continu des fournisseurs. 30

#### Fiche n°7 : Conforter les relations avec les acheteurs publics bretons et développer des synergies sur le territoire 31

- Objectif n°22 : Développer la coopération entre acheteurs publics. 31
- Objectif n°23 : Soutenir l'association BRUDED (réseau de plus de 250 collectivités de Bretagne et de Loire-Atlantique). 31
- Objectif n°24 : Développer les filières. 31

### Engagement n°4 Renforcer la performance économique de nos achats 32

#### Fiche n°8 : Optimiser le processus achats. 34

- Objectif n°25 : Animer la démarche achats responsables. 34
- Objectif n°26 : Intégrer les achats responsables dans le processus achat. 35
- Objectif n°27 : Faire monter en compétence les agents sur les achats responsables. 35

#### Fiche n°9 : Mettre en place les leviers de l'efficacité des achats responsables 36

- Objectif n°28 : Questionner le besoin et le définir fonctionnellement. 36
- Objectif n°29 : Analyser le marché fournisseur. 36
- Objectif n°30 : Raisonner en coût du cycle de vie ou a minima en coût global. 37
- Objectif n°31 : Établir des stratégies achats. 37

## ANNEXES 39

## GLOSSAIRE 44



## LA POLITIQUE ACHAT, UN LEVIER AU SERVICE DES ENGAGEMENTS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DU DÉPARTEMENT DES CÔTES D'ARMOR

Chaque année, les achats départementaux atteignent en moyenne entre 75 et 85 millions d'euros, dont près de 60 % sont effectués auprès des entreprises costarmoricaines et 70 % auprès des entreprises bretonnes, faisant du Département des Côtes d'Armor un acteur économique majeur sur son territoire.

Outre les exigences d'irréprochabilité qui nous incombent sur la gestion de nos marchés publics, nous sommes convaincus que nous devons utiliser ce « pouvoir d'achat » pour mettre en œuvre nos engagements en matière de développement durable du territoire des Côtes d'Armor.

Notre **politique d'achats responsables**, dont une première version avait été adoptée en 2019, a été actualisée en 2023 afin de mieux refléter les nouvelles orientations du Département en matière de développement durable. Elle formalise nos objectifs d'achats responsables autour de quatre engagements majeurs :

- 1) Agir pour une commande publique sociale, inclusive et responsable
- 2) Réduire l'impact environnemental de nos achats.
- 3) Favoriser le développement de la relation acheteurs fournisseurs et développer des synergies avec les acteurs institutionnels du territoire et de la région Bretagne.
- 4) Renforcer la performance économique de nos achats.

Cette politique s'inscrit en déclinaison des diverses politiques du Département en la matière, comme présentées ci-dessous.

### POLITIQUES DE RÉFÉRENCE POUR NOTRE POLITIQUE D'ACHATS RESPONSABLES :

- > Schéma des Solidarités Humaines 2023-2027.
- > Schéma directeur des systèmes d'information.
- > Schéma directeur des routes.
- > Schéma départemental de l'accessibilité des services au public.
- > Schéma directeur Espaces Naturels Sensibles.
- > Plan de transition énergétique 2023-2028.
- > Démarche modération des consommations

**Point clé de notre approche :** s'assurer que ces engagements soient appréhendés de manière cohérente et équilibrée et rechercher des synergies entre engagements.





## NOTRE SPASER, UNE FEUILLE DE ROUTE COCONSTRUITE POUR DÉPLOYER NOTRE POLITIQUE ACHATS RESPONSABLES.



Dans le cadre du Plan National des Achats Durables (PNAD) 2022-2025, piloté par le Commissariat général au développement durable (CGDD), l'adoption de **schémas de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER)** s'impose aux collectivités territoriales et à leurs groupements dès lors que le montant annuel de leurs achats dépasse 50 millions d'euros H.T.

*Un SPASER a pour vocation de déterminer, dans un cadre cohérent, les objectifs de développement durable à atteindre, dans l'acte d'achat public ainsi que les modalités de leur mise en œuvre et de suivi régulier.*

Pour permettre l'élaboration d'une politique achats responsables et d'un SPASER fédérateur et pragmatique calqué au plus près des pratiques des services, le Département a choisi une approche collaborative impliquant les élus concernés, les directions acheteuses et le service de la commande publique.

Cette méthode a été animée avec l'appui d'un bureau d'étude spécialisé dans l'achat public durable, à même de fournir les compétences et les outils nécessaires pour que les agents deviennent autonomes dans l'intégration de leur méthodologie d'achat responsable.

Au total, plus d'une quinzaine d'entretiens, cinq ateliers de travail regroupant une quarantaine d'agents, quatre comités techniques et quatre comités de pilotages ont été organisés. Les ateliers de travail, structurés en fonction des principales activités du Département (achats, bâtiments, mobilité et routes, numérique, produits et services transversaux), ont constitué un temps fort de cette démarche. Ils ont permis de faciliter l'appropriation des enjeux de développement durable spécifiques aux activités ciblées, d'identifier les bonnes pratiques déjà en place et de faire émerger des propositions complémentaires d'actions pertinentes et ambitieuses.

## NOTRE DISPOSITIF DE PILOTAGE DU SPASER, UNE GOUVERNANCE PARTAGÉE

Afin d'assurer la mise en œuvre effective, la gouvernance du SPASER s'articule autour de trois acteurs.



### Le service commande publique coordonne et anime la démarche Achats Responsables.

Le service de la commande publique assure, en s'appuyant sur une/un chef de projet achats responsables :

- la coordination opérationnelle « au quotidien » du déploiement de la politique achats responsables et du SPASER, en lien avec les directions et leurs référents achats,
- l'organisation et l'animation des comités techniques et comités de pilotage Achats Responsables,
- la communication régulière sur la démarche, notamment via l'intranet du Département.

Le Service de la Commande Publique assure également un rôle d'appui d'expertise auprès des directions, en proposant par exemples des montages juridiques adaptés aux nouveaux enjeux de développement durable et en fournissant un soutien méthodologique sur la passation des contrats. Il pourra également s'appuyer sur le soutien technique de la direction de l'environnement et de la direction des finances selon les enjeux de développement durable traités.

### Le comité technique Achats Responsables (Cotech HAR) définit les priorités et assure la mise en œuvre du SPASER.

Le comité technique Achats Responsables est composé des membres suivants : directeur finances et juridique, cheffe du service et agents du service commande publique, directeur de l'environnement. Des personnes qualifiées peuvent également être invitées en fonction des thématiques abordées.

Ce comité se réunira trois fois par an et aura pour fonction de :

- proposer les priorités achats responsables sur la base de la programmation annuelle des marchés,
- suivre la transcription des objectifs du SPASER sur certaines consultations à enjeux identifiées lors de la programmation des achats,
- suivre la bonne mise en œuvre du SPASER et la progression des indicateurs achats responsables,

- identifier les principales difficultés de mise en œuvre du SPASER et formuler des pistes de solutions,
- valider la pertinence des nouvelles initiatives proposées,
- préparer le comité de pilotage annuel.

### Le comité de pilotage Achats Responsables (Copil HAR) fixe les orientations de la politique achats responsables.

L'ensemble de la démarche sera piloté par un comité de pilotage composé des membres suivants :

- Vice-Président délégué aux finances, au numérique et aux contrats de territoire,
- Vice-Présidente déléguée à l'insertion, à l'action sociale, à l'économie sociale et solidaire et à l'égalité femmes-hommes,
- Vice-Président délégué aux Infrastructures et aux Mobilités douces,
- Vice-Présidente déléguée au Patrimoine immobilier et au Tourisme,
- Président de la CAO (Commission d'Appel d'Offres);
- Conseillère déléguée à l'environnement,
- Directrice Générale Adjointe pôle ressources et transition numérique,
- Directrice Générale Adjointe pôle solidarités humaines,
- Directeur Général Adjoint pôle transition écologique et aménagement,
- Directeur finances et juridique,
- Cheffe du service commande publique.

D'autres membres élus ou représentant l'administration pourront participer à cette instance au regard des thématiques abordées et de leurs expertises.

Ce comité se réunira une fois par an et aura pour fonction :

- de piloter le déploiement de la politique achats responsables,
- d'évaluer l'état d'avancement des actions du SPASER pour atteindre les objectifs fixés,
- de prendre les mesures correctives et adapter certains objectifs et indicateurs, le cas échéant,
- de fixer les nouvelles orientations annuelles en fonction des objectifs du Département.



# LES INDICATEURS-CLÉS 2022

Environ  
**500**  
fournisseurs  
d'actifs

**450**  
marchés

**85** M€  
d'achats  
réalisés

**70%**  
de marchés  
avec des  
entreprises  
de Bretagne

**Objectif 2026 : 100 %**  
Part des marchés avec des  
considérations environnementales

**Objectif 2026 : 30 %**  
Part des marchés avec des  
considérations sociales

**Objectif 2024 : 100 %**  
Analyse des besoins ou des fiches de  
lancement de marchés au sens du  
développement durable

# 1

ENGAGEMENT N°

## AGIR POUR UNE COMMANDE PUBLIQUE SOCIALE, INCLUSIVE ET RESPONSABLE



## Agir pour une commande publique sociale, inclusive et responsable



### LES SOLIDARITÉS HUMAINES, UNE PRIORITÉ POLITIQUE À DÉCLINER DANS LA POLITIQUE ACHAT DU DÉPARTEMENT

Les solidarités humaines sont au cœur de l'action départementale et constituent la priorité du mandat. Le Département a voté en février 2023 son nouveau **Schéma Départemental des Solidarités Humaines 2023-2027**, qui fixe des orientations et des chantiers ambitieux sur les trois axes suivants :

1. **Enfance-famille** : faire des Côtes d'Armor un territoire « à hauteur d'enfant » via un focus sur la protection, la prévention, la diversification de l'offre d'accompagnement et l'évolution des pratiques institutionnelles en lien étroit avec les partenaires et les enfants, jeunes et familles concernées.
2. **Insertion** : permettre aux personnes les plus fragilisées de trouver leur place dans la société en complétant les dispositifs existants (rSa, aides financières, accompagnement) et en levant les freins à l'insertion socio-professionnelle par des dispositifs concrets et innovants.
3. **Autonomie** : allongement de la durée de vie, les conséquences du vieillissement de la population, la crise des métiers du grand âge et les évolutions des besoins des personnes âgées et/ou en situation de handicap et de leurs aidants.

Le SPASER participe à la mise en œuvre de l'objectif défini dans le Programme départemental de l'Insertion qui prévoit de « poursuivre le déploiement de la clause sociale d'insertion par l'activité économique, ainsi que les marchés réservés à l'insertion et au handicap dans les marchés publics du Conseil départemental ».

La fiche 1 présentée ci-après, « **Poursuivre l'insertion sociale et professionnelle des publics éloignés de l'emploi** », synthétise les orientations et chantiers associés à cet objectif.

## LE RESPECT DES PERSONNES ET DE LA DIVERSITÉ, UN ENJEU MAJEUR

Le Département mène des politiques ambitieuses en faveur de l'accès aux droits et a fait de l'Égalité entre les femmes et les hommes un élément essentiel de son action publique. Signataire de la Charte Européenne en faveur de l'Égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale en 2008, le Département a réaffirmé son action, par la mise en œuvre de son 3<sup>e</sup> plan d'actions dans ce domaine sur la période 2021-2023. Composé de onze actions embrassant un large champ, il a pour objectif, par une démarche ambitieuse, proactive et transversale, de :

- faire progresser l'Égalité de fait entre les femmes et les hommes en interne de la collectivité départementale ;
- agir en faveur de l'Égalité femmes-hommes sur le territoire costarmoricain ;
- lutter contre toute forme de discriminations directes ou indirectes et préjugés.

La fiche 2 « Lutter contre les discriminations et promouvoir l'Égalité » invite donc à favoriser l'égalité des chances pour toutes et tous en s'opposant systématiquement à toute forme de discriminations.

La fiche 3, « Prendre en compte les enjeux de santé-sécurité dans nos achats », détaille des actions achats en relation avec ces orientations politiques.

En matière de santé-sécurité, exigence incontournable de tout marché public, le Département cible tout particulièrement son activité Route, laquelle représente des risques élevés en la matière. En Côtes d'Armor, le réseau routier demeure la principale infrastructure de déplacements et de transport pour les usagers. Ce réseau routier s'étend sur environ 4 600 km et comprend plus de 900 ouvrages d'art. Permettre le déplacement, en sécurité et en toute saison, des usagers et des transports de marchandises sur un réseau routier de qualité représente une priorité pour le Département. Il dispose d'infrastructures, maintenues et améliorées tous les ans par la conduite de travaux d'aménagement et la réalisation d'un entretien rigoureux de l'ensemble de ce patrimoine.

### OBJECTIFS PNAD 2022-2025 :

D'ICI 2025, 30% DES CONTRATS DE LA COMMANDE PUBLIQUE NOTIFIÉS AU COURS DE L'ANNÉE COMPRENNENT AU MOINS UNE CONSIDÉRATION SOCIALE

Pour en savoir plus sur les considérations sociales dans les marchés publics,  
voir annexe 1

## FICHE N°1

# POUR SUIVRE L'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE DES PUBLICS ÉLOIGNÉS DE L'EMPLOI

### ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

Utiliser la commande publique comme levier pour l'insertion professionnelle et sociale à travers les dispositifs des clauses sociales et des marchés réservés.

### BONNES PRATIQUES ET ACTIONS EN COURS

#### > Politiques, organisationnelles

Facilitatrices intégrées au sein de la commande publique pour les marchés du Département et les maîtres d'ouvrage du territoire ne disposant pas de facilitateur.

#### > Opérationnelles

- 191 226 heures d'insertion réalisées depuis 2020 dont 44 269 pour le Département.
- 257 bénéficiaires (14,40 % de femmes, 9,09 % de demandeurs d'emplois de + de 50 ans)
- 14,05 % de marchés réservés principalement sur les segments relatifs à l'entretien et aux travaux des espaces verts, au nettoyage et à l'entretien des locaux, à la peinture...

### PARTIES PRENANTES CONCERNÉES

- > Toutes les directions, en particulier la DDS\*
- > Le "B7" groupe de mutualisation des 7 collectivités bretonnes (Région, Départements du Finistère, Morbihan, Ile et Vilaine et les Métropoles de Rennes et Brest),
- > CRESS\* de Bretagne,
- > Chambres consulaires,
- > Cap emploi,
- > DREETS\*,
- > DIRECTTE\*.

\* renvoi au glossaire en fin de document

### OBJECTIFS ET ACTIONS ASSOCIÉES



#### Objectif n°1

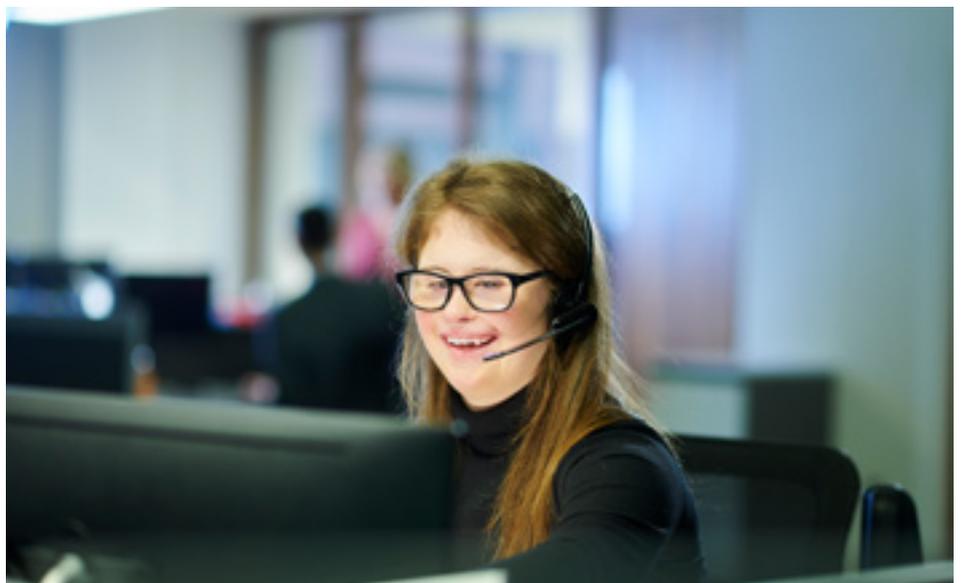
**Identifier les marchés susceptibles d'intégrer les dispositifs d'insertion par la commande publique dès la réunion de programmation.**

- Participation systématique d'une facilitatrice à la réunion de programmation des achats et aux réunions de lancement des projets afin d'identifier l'opportunité de la clause sociale.
- Identifier lors de l'analyse du besoin des marchés pouvant être réservés au secteur du handicap, de l'insertion et/ou de l'Économie Sociale et Solidaire.

#### Objectif n°2

**Utiliser les outils juridiques de la commande publique pour favoriser l'insertion et les marchés réservés.**

- Favoriser l'allotissement des consultations, pour permettre l'accès aux structures issues du champ du handicap, de l'insertion ou de l'Économie Sociale et Solidaire.
- Développer les variantes sociales associées à un critère d'attribution pour que le fournisseur puisse proposer des modalités différentes que celles prévues dans la clause d'exécution (plus d'heures d'insertion par exemple).
- Valoriser la qualité des modalités d'insertion (organisation du tutorat, formation, accompagnement...).
- Réserver des marchés au secteur de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS).
- Encourager et accompagner les reprises de personnels dans les marchés de service non concernés par une reprise obligatoire.



### Objectif n°3

#### **Promouvoir les dispositifs d'insertion au sein des services départementaux.**

- Utiliser l'outil « marcheinsertion.fr » et RESECO (association du grand ouest favorisant les achats publics durables) pour réaliser du sourcing et sensibiliser les acteurs du processus achat.
- Organiser des réunions de présentation des différents acteurs de l'insertion ou du handicap aux prescripteurs.
- Communiquer en interne sur les résultats liés aux clauses d'insertion et marchés réservés.
- Mettre en place un tableau de bord permettant le suivi de la clause d'insertion et des marchés réservés.
- Favoriser les retours d'expérience pour valoriser la démarche auprès des prescripteurs.
- Prendre en compte le caractère ergonomique des matériels / mobiliers, dans les critères techniques, afin de faciliter l'accès aux postes.



### Objectif n°4

#### **Collaborer avec nos partenaires externes sur l'insertion.**

- Déployer des actions de communication en externe en particulier à destination des architectes, maîtres d'œuvre, fédérations, chambres consulaires et syndicats professionnels.
- Poursuivre les rencontres avec les partenaires de l'emploi et de l'insertion.
- Développer un partenariat avec la Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire (CRESS) de Bretagne.
- Renforcer les rencontres du réseau des facilitateurs bretons et s'appuyer sur le coordonnateur régional.



### INDICATEURS DE SUIVI ENVISAGÉS

- Nombre d'heures d'insertion par famille travaux et prestations de service ou intellectuelles
- Nombre d'heures d'insertion par profil bénéficiaire
- Nombre de marchés réservés au secteur du handicap et de l'insertion et ESS et volume financier
- Nombre de marchés clausés par secteur d'activité

## FICHE N°2

# LUTTER CONTRE LES DISCRIMINATIONS ET PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ

### ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

Utiliser la commande publique comme levier de lutte contre toute forme de discrimination et de promotion de l'Égalité.

### BONNES PRATIQUES ET ACTIONS EN COURS

#### > Politiques, organisationnelles

- Guide des associations accueillantes des Côtes d'Armor 2022 - 2026, ayant pour objet de faciliter l'accès aux loisirs sportifs des personnes en situation de handicap (tout âge et tout handicap) ainsi qu'aux personnes atteintes d'un trouble de santé.
- Expérimentation d'une opération de sensibilisation à l'Égalité entre les femmes et les hommes à destination des collégiens : les Rencontres de l'Égalité, ayant pour objectif d'inviter les jeunes à une réflexion autour de la place des filles et des garçons dans la société, en les encourageant à être acteurs ou actrices d'une société plus paritaire et moins stéréotypée.
- Schéma d'accessibilité numérique permettant aux personnes en situation de handicap d'utiliser les sites internet.

#### > Opérationnelles

- Expérimentation sur le développement d'une cour de collège non genrée.
- Aménagement des sentiers pour les rendre accessibles aux personnes en situation de handicap.
- Prise en compte dans les bâtiments des enjeux d'accessibilité aux personnes ayant un handicap.
- Marché de transport pour les élèves en situation de handicap.

### PARTIES PRENANTES CONCERNÉES

- > Service des Ressources Humaines
- > Mission vie démocratique et égalité femmes/hommes
- > Toutes les directions

### OBJECTIFS ET ACTIONS ASSOCIÉES



#### Objectif n°5

##### Permettre à un public plus varié d'accéder à l'emploi.

- Interroger la possibilité d'intégrer la clause sociale dans les marchés de services et de prestations intellectuelles (exemple : marchés de maîtrise d'œuvre et d'architectes).
- Élargir les postes de travail ouverts à la démarche d'insertion afin de diversifier les profils des bénéficiaires (personnel féminin et demandeurs d'emploi de plus de 50 ans).
- Ouvrir les marchés réservés à de nouveaux secteurs d'activité après sourcing.
- Encourager le recours à l'apprentissage.



Apprentissage d'art © T. Jeandot

\* renvoi au glossaire en fin de document

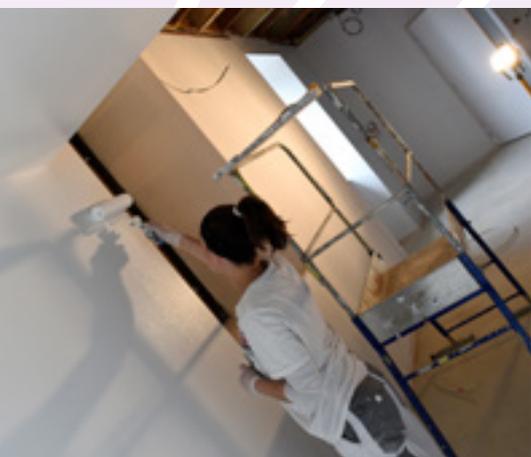


## Objectif n°6

### Développer les considérations liées à la mixité, l'Égalité entre les femmes et les hommes.

- Mettre en exergue, dans les documents de la consultation, les interdictions de soumissionner liées aux discriminations ou au non-respect des politiques d'égalité, et exiger une déclaration sur l'honneur attestant de la non-condamnation de l'entreprise pour le délit de discrimination et pour infraction à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.
- Introduire des spécifications dans les cahiers des charges liées à des prestations non genrées dès que cela a du sens (cour d'école, jouets...).
- Développer un dispositif d'évaluation lié à l'Égalité entre les femmes et les hommes et à la lutte contre les discriminations, notamment dans les marchés dont la durée est supérieure à 3 ans en proposant un questionnaire aux soumissionnaires.
- Utiliser dans les marchés des questionnaires et des plans de progrès<sup>1</sup> pour faire prendre conscience aux fournisseurs de l'importance de cette thématique pour le Département et participer à l'évolution de leurs pratiques.
- Utiliser la clause d'insertion pour encourager le recours à des femmes sur des postes où elles sont sous-représentées.
- Favoriser l'achat de produits du commerce équitable qui assurent des relations équilibrées pour les producteurs.

1. Le plan de progrès prend la forme d'une clause pouvant conduire les parties à renégocier périodiquement certains termes et conditions d'exécution du marché. Il permet de ne pas figer définitivement les conditions d'exécution et de faire bénéficier l'ensemble des acteurs de l'achat des évolutions technologiques, sociales ou environnementales



Chantier d'insertion © T. Jeandot

## INDICATEURS DE SUIVI ENVISAGÉS

- Nombre de considérations sociales liées à la lutte contre les discriminations et l'égalité femmes/hommes intégrées aux consultations lancées dans l'année.
- Nombre de questionnaires envoyés liés à la lutte contre les discriminations et l'égalité femmes/hommes.
- Nombre de plans de progrès demandés liés à la lutte contre les discriminations et l'égalité femmes/hommes.

## FICHE N°3

# PRENDRE EN COMPTE LES ENJEUX DE SANTÉ-SÉCURITÉ DANS NOS ACHATS.

### ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

Réduire les impacts sur la santé et favoriser la sécurité et le bien-être au travail.

### BONNES PRATIQUES ET ACTIONS EN COURS

#### > Politiques, organisationnelles

- Service qualité de vie au travail
- Mise en place d'une plateforme "Allo Discrim"
- Politique départementale pour une alimentation durable "Alimen'terre d'Armor".

#### > Opérationnelles

- Prise en compte dans les bâtiments de la qualité de l'air.
- Utilisation de produits écolabellisés et d'eau ozonée pour l'entretien des bâtiments administratifs et des collèges afin de limiter l'exposition aux produits chimiques et à la pollution.

### PARTIES PRENANTES CONCERNÉES

- > Service Qualité de Vie au Travail (QVT)
- > Conseillers en prévention des risques professionnels
- > Toutes les directions

### OBJECTIFS ET ACTIONS ASSOCIÉES



#### Objectif n°7

#### Veiller à la santé et la sécurité des fournisseurs et de leurs chaînes d'approvisionnement.

- Interdire aux sociétés concernées qui n'ont pas publié un plan de vigilance de soumissionner conformément à la réglementation.
- Intégrer des clauses d'exécution santé-sécurité dans les prestations de services afin de limiter les risques inhérents aux manipulations ou à la logistique (exemples : formation au dosage produits).
- S'assurer des bonnes pratiques des fournisseurs vis-à-vis de leurs propres chaînes d'approvisionnement en proposant un questionnaire aux soumissionnaires.



Agente du collège Jean Richepin à Pléneuf-Val-André



### Objectif n°8

#### Assurer la santé et la sécurité des agents du Département et usagers dans les contrats achats.

- Prévoir des spécifications préservant la santé des utilisateurs :
  - Aménagements spécifiques des routes lors des travaux,
  - Interventions hors circulation,
  - Limitation de l'usage de composés organiques volatils dans les produits achetés,
  - Spécifications de produits écolabellisés ou équivalent,
  - Choix des téléphones mobiles en fonction du Débit d'Absorption Spécifique (DAS).
- Veiller au respect des objectifs des lois EGAlim (Loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous) et aux enjeux du plan Alimen'terre d'Armor l'achat des denrées alimentaires des collèges.
- Développer le procédé de nettoyage avec générateur d'eau ozonée dans les collèges (moins chimique).



Agente du collège François Clec'h à Bégard © T. Jeandot

### Objectif n°9

#### Assurer l'accessibilité aux services du Département.

- Introduire des exigences sur l'accessibilité des personnes ayant un handicap dans les cahiers des charges de certains marchés (logiciels, mobilier, fournitures diverses...).

#### INDICATEURS DE SUIVI ENVISAGÉS

- Nombre de questionnaires adressés aux fournisseurs sur leur maîtrise de la chaîne d'approvisionnement
- Nombre de considérations liées à la santé sécurité

# ENGAGEMENT N° 2

## RÉDUIRE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DE NOS ACHATS



## Réduire l'impact environnemental de nos achats



### LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE, UN OBJECTIF INCONTOURNABLE INSUFFLÉ DANS TOUTES LES POLITIQUES PUBLIQUES DU DÉPARTEMENT

Le Département affiche sa volonté forte de s'engager dans un programme ambitieux en faveur de la transition écologique. Cette ambition est déclinée en plusieurs plans et schémas notamment :

- Le **Plan de transition énergétique 2023-2028**, ayant pour vocation d'inscrire la gestion du patrimoine bâti départemental et les mobilités dans les objectifs de la transition écologique et énergétique, et en particulier sur les économies d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre (GES) ;
- Le **Schéma directeur des systèmes d'information**, dont l'objectif est de définir une stratégie d'évolution des systèmes d'information du Département, notamment en matière de « numérique responsable » (surconsommation de métaux rares et d'énergies fossiles, maîtrise du volume des données...) ;
- Le **Schéma directeur des routes**, visant à assurer que le réseau routier départemental soit à la hauteur des attentes de chacun de ses usagers : fiable, sécurisé, adapté, accessible et que son aménagement comme son entretien soient pensés dans une logique de préservation de l'environnement ;
- Le **Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public**, visant à accompagner les territoires costarmoricains à relever le défi de l'accessibilité et de la mobilité pour tous, et à répondre à celui de la transition énergétique de nos modes de transport ;
- Le **Schéma directeur espaces naturels sensibles**, dont l'objectif est d'assurer la connaissance, la maîtrise foncière, l'aménagement et la gestion des sites naturels, la valorisation et l'éducation à l'environnement.



## LES ACHATS, UN LEVIER MAJEUR DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Le déploiement effectif de l'ensemble de ces schémas requiert une composante achats qui devra être mise en œuvre par les directions acheteuses, en collaboration avec le service de la commande publique et la direction de l'Environnement.

Les leviers achats à disposition du Département sont multiples et doivent être adaptés au regard de chaque typologie de marché, des enjeux environnementaux qui y sont associés et des capacités des entreprises à y répondre. Le présent SPASER ne prétend donc pas détailler l'ensemble des clauses environnementales possibles. Cependant, il pose une exigence : **questionner systématiquement l'achat, de l'expression du besoin au suivi de son exécution, avec comme objectif de minimiser son impact environnemental.**

Ce SPASER définit également deux axes de travail structurants pour répondre aux ambitions du Département en matière de transition écologique :

- **Fiche n°4 « Diminuer l'empreinte carbone de nos achats et intégrer l'économie circulaire »**, en limitant les impacts des achats sur les émissions de gaz à effet de serre, en réduisant les consommations énergétiques et en intégrant les principes de l'économie circulaire dans l'acte d'achat.
- **Fiche n°5 « Préserver la biodiversité »**, en intégrant dans nos marchés des exigences liées à la biodiversité et en mettant en œuvre une gestion raisonnée des milieux et des ressources naturelles.

### OBJECTIFS PNAD 2022-2025 :

D'ICI 2025, 100% DES CONTRATS DE LA COMMANDE PUBLIQUE NOTIFIÉS AU COURS DE L'ANNÉE COMPRENNENT AU MOINS UNE CONSIDÉRATION ENVIRONNEMENTALE

Pour en savoir plus sur les considérations environnementales dans les marchés publics, voir annexe 2

Pour en savoir plus sur les réglementations clés en matière d'achats publics respectueux de l'environnement, voir annexe 3

## FICHE N°4

# DIMINUER L'EMPREINTE CARBONE DE NOS ACHATS ET INTÉGRER L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

### ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

Limiter les impacts des achats sur les émissions de gaz à effet de serre, réduire les consommations énergétiques et intégrer l'économie circulaire.

### BONNES PRATIQUES ET ACTIONS EN COURS

#### > Politiques, organisationnelles

- Adoption en mars 2023 d'un 1<sup>er</sup> budget vert sur les politiques publiques du pôle Transition Écologique et Aménagement.
- Création de la Société Publique Locale Énergies et Territoires d'Armor (SPLETArmor) pour faciliter le déploiement d'énergies renouvelables et notamment photovoltaïques.
- Participation au projet CUBES (Climat, Usages, Bâtiments, Enseignement Scolaire) stimulant auprès des collégiens l'atteinte d'objectifs de réduction des consommations énergétiques - Collège Simone Veil champion de France en 2022.
- Création de groupes de travail pour mettre en place un plan d'actions en faveur de la modération des consommations en fonctionnement du Conseil Départemental.
- Stratégie d'intervention technique à froid dans le Schéma Directeur des Routes.
- Signature d'un pacte d'engagement avec la Fédération Régionale des Travaux Publics de Bretagne pour développer des infrastructures de mobilité à faibles émissions de carbone.
- Vente de biens réformés sur le site Agoras-tore.

### OBJECTIFS ET ACTIONS ASSOCIÉES



#### Objectif n°10

**Interroger et redimensionner nos besoins en amont des achats en lien avec le plan de transition énergétique départemental.**

- Analyser systématiquement en amont le besoin et les sources d'économies d'énergie.
- Développer, lors de nouveaux programmes, une coordination très en amont entre toutes les directions pour la prise en compte de considérations environnementales et sociales.
- Adapter la superficie des bâtiments départementaux et des collèges en fonction des besoins et des usages.
- Optimiser le nombre d'équipements informatiques et téléphoniques et redéfinir une politique d'attribution.
- Rénover les bâtiments au lieu de déconstruire quand cela est possible et mutualiser les surfaces (principe du « zéro artificialisation nette » -ZAN- et loi portant Évolution du Logement de l'Aménagement et du Numérique dite "loi Elan").
- Mettre en place l'inventaire physique et le suivi des biens et fournitures en vue de favoriser leur recyclage et réemploi.

#### Objectif n°11

**Utiliser des techniques, équipements ou produits permettant de réduire l'émission de Gaz à Effet de Serre (GES)**

##### 11.1. Développer un parc de véhicules et matériel sans énergies fossiles.

- Augmenter la dotation de véhicules bio GNV\* plus flexibles que les véhicules électriques pour les véhicules d'intervention.
- Poursuivre les formations d'écoconduite et la politique de mutualisation de la flotte de véhicules.
- Continuer à faire évoluer le parc roulant vers de l'électrique, ou toutes autres énergies non fossiles.
- Acheter des équipements de fauchage (exemple : épareuses électriques) qui réduisent les consommations de carburant.
- Adapter les pratiques de fauchage.
- Poursuivre le déploiement des bornes de recharges électriques.
- Se questionner sur l'intérêt du retrofit (modifier les fonctions techniques des véhicules pour moins de pollution).

\* renvoi au glossaire en fin de document

## BONNES PRATIQUES ET ACTIONS EN COURS

### > Opérationnelles

- Construction de collèges bas carbone « Bâtiments à Énergie Positive et Réduction Carbone » et projet de gymnase sans chauffage.
- Achats de véhicules électriques (20% de la flotte) et d'occasion.
- Financement d'installation de parcs à vélos permettant le stationnement sécurisé des vélos (Maison des Sports de Ploufragan, campus administratif de Saint-Brieuc et Maisons du Département).
- Achat de papier recyclé, suppression des imprimantes individuelles, paramétrage systématique d'impression en recto/verso.
- Mise en place du recyclage des matériels informatiques.

## PARTIES PRENANTES CONCERNÉES

- > Toutes les Directions
- > Fédérations du Bâtiment et des Routes
- > Société Bretagne Mobilité GNV\*
- > CCI\*
- > ADEME\*
- > DIRECTTE\*.

## OBJECTIFS ET ACTIONS ASSOCIÉES

### 11.2. Construire et entretenir des routes de manière durable.

- Participer au développement des enrobés à basses température (Pacte DIMM\*).
- Faire l'acquisition d'un éco-comparateur permettant pour un chantier donné de comparer d'un point de vue environnemental une solution de base à des solutions techniques alternatives.
- Spécifier dans les cahiers des charges d'aménagement urbain et de voirie des mesures en faveur de la perméabilisation des sols.
- Promouvoir l'utilisation de la technique des enduits au lieu de l'enrobé et favoriser l'acceptation des riverains par une communication ciblée.
- Promouvoir le pacte d'engagement DIMM auprès des fournisseurs.

### 11.3. Construire des bâtiments plus durables et moins gourmands en énergie.

- Intégrer une clause de récupération de certificats d'économie d'énergie (CEE) dans les marchés porteurs ou en spécifiant de les faire apparaître dans le détail des offres afin de proposer des solutions performantes.
- Utiliser les fiches de déclaration environnementale et sanitaire (FDES<sup>2</sup>) dans les cahiers des charges pour promouvoir les produits les plus performants d'un point de vue environnemental.
- Interroger systématiquement la pertinence de l'utilisation des matériaux biosourcés.
- Favoriser dans les marchés le concassage sur place et le réemploi des matériaux
- Demander des produits ecolabellisés ou équivalent (peintures, sols, cloisons...).
- Intégrer dans le plan d'action de la maintenance les aspects achats responsables en favorisant l'utilisation de pièces d'occasion ou recyclées.
- Développer l'installation des salades bar et des selfs participatifs dans les collèges pour réduire le gaspillage et améliorer la gestion des déchets.
- Renforcer le pilotage du suivi énergétique des bâtiments neufs.
- Poursuivre le déploiement des sources d'énergie renouvelable : raccordement aux réseaux de chaleur communaux et intercommunaux dès que possible, installation de panneaux photovoltaïques en ombrières sur les aires de covoiturage et en toiture des bâtiments quand cela est techniquement possible.

2. Une FDES est un document normalisé qui présente les résultats de l'Analyse de Cycle de Vie d'un produit ainsi que des informations sanitaires dans la perspective du calcul de la performance environnementale et sanitaire du bâtiment pour son éco-conception.

### 11.4. Développer une offre numérique économe en énergie.

- Exiger les labels TCO, Energy Star ou équivalent sur les équipements.
- Favoriser des équipements identifiés comme 'écologiques' et demander des statistiques auprès des fournisseurs sur les commandes actuelles.

\* renvoi au glossaire en fin de document



Collège Racine à Saint-Brieuc © T. Jeandot

### Objectif n°12

#### **Intégrer des matières recyclées dans nos achats et utiliser des matériaux issus du réemploi ou de la réutilisation en lien avec les objectifs de la loi Anti-Gaspillage et Economie Circulaire (dite loi AGEC).**

- Travailler sur les familles d'achat de la liste définie (décret n° 2021-254 du 9 mars 2021 relatif à l'obligation d'acquisition par la commande publique de biens issus du réemploi ou de la réutilisation ou intégrant des matières recyclées).
- Allotir les marchés pour des lots de produits reconditionnés ou issus du réemploi.
- Mettre en place un plan numérique sur l'achat de matériel issu du réemploi et/ou du reconditionnement.
- Privilégier l'acquisition de véhicules ou de pièces détachées d'occasion.
- Réutiliser 100% de matériaux extraits de la chaussée pour les travaux de rénovation ou de création de routes
- Prévoir dans les marchés de déconstruction ou rénovation le recyclage et le réemploi des déchets de chantiers.



Technique de granuchape

### Objectif n°13

#### **Optimiser la fin de vie des produits par le don, le recyclage, la réutilisation, la réparation.**

- Prévoir, dans les cahiers des charges, des mesures incitatives de réemploi, réutilisation et/ou recyclage des équipements et des matériaux.
- Favoriser le développement d'une filière de récupération du matériel numérique pour le recyclage ou le réemploi.
- Allonger la durée de vie des matériels informatiques.
- Favoriser la collecte, le recyclage et la vente du mobilier professionnel.
- Recycler les enrobés bitumineux.
- Valoriser le réemploi de matériaux géologiques excavés sur les chantiers des routes.
- Explorer le recyclage / la reprise des fournitures de bureaux non utilisées avec les fournisseurs.
- Demander les indices de réparabilité des produits, lorsqu'ils existent.
- Réutiliser le mobilier de bureau et les lampes.
- Limiter les emballages, exiger des conditionnements justement calibrés au besoin et/ou éco-responsables.





Collège des 7 Îles à Perros-Guirec © T. Jeandot

### Objectif n°14

#### Encourager les solutions écoresponsables innovantes.

- Appréhender l'impact économique pluriannuel des achats, sur l'ensemble du cycle de vie.
- Favoriser l'intégration de l'empreinte carbone de l'achat dans les critères d'attribution lorsque les méthodes d'analyse de cycle de vie sont développées chez les fournisseurs.
- Développer les variantes environnementales associées à un critère d'attribution pour que le fournisseur puisse proposer des modalités différentes que celles prévues dans le dossier de consultation (méthode alternative apportant une valeur ajoutée environnementale).
- Développer un mémoire environnemental à destination des entreprises les incitant sur l'ensemble du cycle de vie de l'achat à proposer des solutions à impact environnemental positif (matières recyclées, pièces d'occasion, durée de vie matériel, indice de réparabilité...).
- Établir des lots spécifiques pour les produits reconditionnés en fonction de la capacité du marché fournisseur.
- Intégrer des compétences en matière d'éco-construction dans les cahiers des charges des maîtres d'œuvre.
- Valoriser les durées de garanties et la qualité du Service Après-Vente (SAV) concernant la fourniture des matériels.

#### INDICATEURS DE SUIVI ENVISAGÉS

- % de véhicules électriques (nombre)
- Nombre de remplacement de matériels thermiques en électriques
- % d'enrobés avec des températures abaissées à moins de 150° C (tonnage)
- % d'agrégats d'enrobés réintroduits (tonnage)
- % de matériaux recyclés sur les chantiers des routes (tonnage)
- % d'achat de produits recyclés, réutilisés ou reconditionnés (nombre)
- Nombre de marchés avec produits ecolabellisés
- Taux de renouvellement du matériel informatique

## FICHE N°5

# PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ

### ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

Préserver notre diversité biologique en intégrant dans nos marchés des exigences liées à la biodiversité et conforter une gestion raisonnée des milieux et des ressources naturelles.

### BONNES PRATIQUES ET ACTIONS EN COURS

#### > Politiques, organisationnelles

- Schéma départemental des Espaces Naturels Sensibles (ENS) et Schéma départemental de la randonnée des Côtes d'Armor.
- Guide technique sur l'entretien des fossés à l'attention des services en charge de la gestion du réseau routier.
- Réalisation d'un atlas paysage des Côtes d'Armor permettant à chaque collectivité de définir les objectifs de qualité paysagère sur son territoire, en tenant compte des enseignements et enjeux mis en lumière dans l'atlas.
- Élaboration d'une charte des bons usages sur les sites naturels à destination des organisateurs de manifestations.
- Labellisation « Ville et Village Fleuri », « Grand site de France » et « Parc naturel régional » pour plusieurs sites du Département.

#### > Opérationnelles

- Formation des agents chargés de l'entretien au nettoyage écoresponsable et sensibilisation à la biodiversité via une boîte à outils complète et pragmatique.
- Fauchage tardif et technique de curage des fossés moins invasive.
- Développement d'essences locales.
- Interventions près du Trieux limitant le dérangement des oiseaux et évitant tous rejets dans l'eau (protection des poissons et des coquillages).
- Reboisement des forêts départementales et préservation des sites sensibles.
- Zéro produit phytosanitaire sur l'entretien des espaces verts.
- Diminution des déchets, utilisation de produits éco-responsables et déploiement de générateurs d'eau ozonée pour l'entretien des locaux.

### PARTIES PRENANTES CONCERNÉES

- > Direction de l'Environnement
- > Toutes les autres Directions

### OBJECTIFS ET ACTIONS ASSOCIÉES



#### Objectif n°15

##### Sensibiliser et conseiller les directions sur la biodiversité.

- Proposer aux directions, avec le concours de la Direction de l'Environnement, des spécifications ou clauses d'exécution liées à la biodiversité.
- Développer une charte biodiversité et la présenter lors de réunions fournisseurs.
- Poursuivre la formation à la biodiversité des agents en charge de l'entretien.

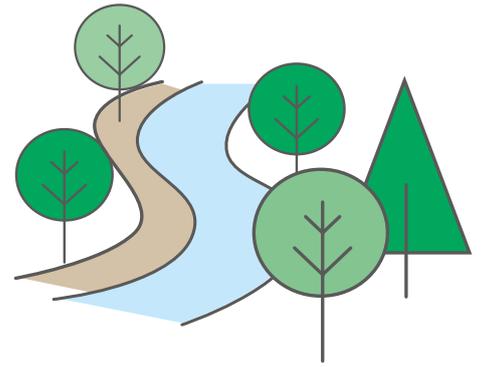
#### Objectif n°16

##### Intégrer des considérations liées à la biodiversité dans certains marchés (bâtiment, routes, espaces verts, mobilier, restauration et nettoyage).

- Promouvoir les essences locales adaptées au climat et développer l'expérimentation de création de micro-forêt à croissance rapide de type « MIYAWAKI ».
- Protéger les espèces vulnérables en concevant des bâtiments accueillant des nichoirs pour les oiseaux et les chiroptères, ainsi que des infrastructures qui préservent la faune et la flore.
- Intégrer des considérations liées à la déforestation dans les marchés de bâtiment, alimentaires, de mobilier et de papier.
- Utiliser des produits du commerce équitable dès que possible.
- Étudier des labels liés à la biodiversité dans les bâtiments.
- Intégrer dans les contrats de nettoyage des pénalités si les prescriptions ne sont pas respectées (notamment équivalences de produits non respectées).



Le Trieux



### Objectif n°17

#### Prendre en compte des techniques qui préservent la biodiversité lors de la définition du besoin.

- Supprimer le recours à la méthode de l'eau filtrée pour le nettoyage des vitres, très consommateur en eau.
- Promouvoir des techniques de nettoyage des bâtiments ou de fauchage favorables à la biodiversité.
- Mettre en œuvre le plan d'action sur l'aménagement des cours de collège (perméabilisation, végétalisation...).
- Acquérir de nouveaux chevaux pour renforcer le pâturage sur les sites départementaux et renouveler le troupeau en remplaçant les animaux âgés.
- Travailler sur la gestion des arbres de bord de route et valorisation du bocage.

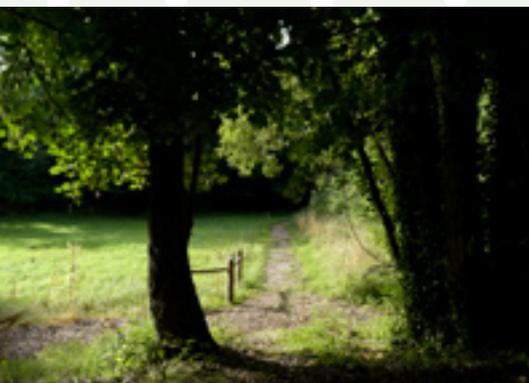


Sentier aménagé au Cap Fréhel © T. Jeandot

### Objectif n°18

#### Protéger la qualité des eaux et préserver les écosystèmes.

- Élaborer une charte à destination des maîtres d'œuvre et entreprises de travaux sur la préservation de l'eau.
- Expérimenter des indicateurs de mesure de la pollution après chantiers dans les marchés de travaux.
- Être vigilant sur la gestion des clauses de déchets de chantier et intégrer les moyens de preuve de la traçabilité.



Espace Naturel Sensible des Faluns © T. Jeandot

### INDICATEURS DE SUIVI ENVISAGÉS

- Nombre de clauses liées à la biodiversité dans les marchés
- 0 produit phytosanitaire
- Nombre de formations liées à la biodiversité suivies par les agents du CD22 dans l'année

# 3

ENGAGEMENT N°

FAVORISER LE  
DÉVELOPPEMENT DE LA  
RELATION ACHETEURS-  
FOURNISSEURS ET  
RENFORCER DES SYNERGIES  
AVEC LES ACTEURS  
INSTITUTIONNELS DU  
TERRITOIRE ET DE LA RÉGION  
BRETAGNE.



## Favoriser le développement de la relation acheteurs fournisseurs et renforcer des synergies avec les acteurs institutionnels du territoire et de la région Bretagne.



### AMÉLIORER L'ACCÈS DES PME ET TPE DU TERRITOIRE À NOS ACHATS

Le Département est un acteur majeur du territoire des Côtes d'Armor et a pour objectif de participer au maintien de son attractivité et de son dynamisme, via l'ensemble de ses politiques.

Avec un volume d'achats annuel moyen oscillant entre 75 et 85 millions d'euros, il peut notamment, via la commande publique, participer au dynamisme des entreprises coss-tarmoricaines (lesquelles représentent déjà 60% de ses dépenses achats).

À travers sa politique achats responsables et son SPASER, le Département souhaite améliorer l'accès à la commande publique pour les entreprises du territoire, et tout spécialement les TPE et PME et les acteurs de l'économie sociale et solidaire.

En alignement avec la Charte Relations Fournisseurs et Achats Responsables, le Département souhaite également cultiver des relations partenariales avec ses fournisseurs et prestataires, allant au-delà de la simple relation entre un 'donneur d'ordres' et un 'fournisseur'.

Pour faire adhérer les fournisseurs à la démarche d'achats responsables qu'il entreprend, le Département leur communiquera ses objectifs de développement durable et les incitera à intégrer ces derniers dans leur activité. Une attention particulière sera également portée à l'écoute et la prise en compte de leurs doléances et contraintes, afin de construire de manière concertée une commande publique responsable et performante.

[La Fiche n°7 « Conforter les relations avec les acheteurs publics bretons et développer des synergies sur le territoire »](#) décrit l'ensemble des chantiers permettant d'atteindre cet objectif.

### COLLABORER AVEC LES ACTEURS DE NOTRE TERRITOIRE

Le Département inscrit son action dans une logique de coopération avec l'ensemble des acteurs de son territoire, avec pour objectif de favoriser les synergies permettant aux Côtes d'Armor de prospérer.

En matière d'achat, il collabore déjà avec d'autres collectivités notamment via le RESECO\*, réseau des acheteurs durables du Grand Ouest ou le G7, groupe de travail achats intégrant la Région Bretagne et les 4 Départements du territoire de la Bretagne.

L'objectif du Département est de continuer à être actif sur les réseaux existants mais également d'explorer d'autres initiatives collectives permettant de coopérer sur des enjeux de développement durable, de filières d'achats spécifiques et d'innovation. Les détails des chantiers sur cette thématique sont présentés [Fiche n°8 – « Optimiser le processus achats »](#).

Pour en savoir plus sur la Charte Relations Fournisseurs et Achats Responsables, voir annexe 4

## FICHE N°6

# ENTREtenir une relation constructive et équilibrée avec l'ensemble des fournisseurs



### ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

Agir sur la commande publique pour la rendre plus attractive et compréhensible pour l'ensemble des opérateurs économiques notamment pour les PME et développer les relations avec les fournisseurs.

### BONNES PRATIQUES ET ACTIONS EN COURS

#### > Politiques, organisationnelles

- Espace "marchés publics" à l'attention des fournisseurs sur le site du Département.
- Réunions avec les fournisseurs de la région pour présentation de la programmation achat.

#### > Opérationnelles

- Allotissement des marchés
- Rencontre et dialogue avec les fournisseurs dans le contexte inflationniste de la flambée des prix des matières premières.

### PARTIES PRENANTES CONCERNÉES

- > Service Commande Publique
- > Toutes les autres Directions

### OBJECTIFS ET ACTIONS ASSOCIÉES

#### Objectif n°19

**Faciliter l'accès à la commande publique en donnant de la visibilité et des garanties aux fournisseurs.**

#### 19.1. Donner de la visibilité aux fournisseurs.

- Signer la Charte Relations Fournisseurs et Achats Responsables (Annexe 3)
- Poursuivre la présentation de la programmation des achats aux fournisseurs annuellement lors d'un évènement et décliner cette rencontre dans les territoires du Département en lien avec les agglomérations.
- Alimenter la page commande publique à destination des entreprises sur le site internet et en faire la publicité lors des rencontres.
- Participer à l'outil développé par la Région « l'Observatoire des données de l'achat public », ayant vocation à faire connaître aux entreprises l'achat public.
- Communiquer la Charte de Déontologie aux fournisseurs.
- Modéliser le SPASER à l'attention des fournisseurs et le joindre à nos DCE\*.

#### 19.2. Simplifier la compréhension et la réponse aux consultations.

- Proposer un cadre de mémoire technique environnemental et/ou social afin de guider les candidats dans la structuration de leurs offres.
- Réaliser un guide pour les entreprises « Osez la commande publique ».
- Limiter les demandes aux candidats lors des consultations, simplifier et homogénéiser les contrats.

#### 19.3. Garantir une juste rémunération des entreprises.

- Poursuivre les actions sur la réduction des délais de paiement.
- Communiquer sur les délais de paiement du Département.
- Adapter la politique des avances aux entreprises.
- Réfléchir à la périodicité des paiements.
- Adapter le taux de l'avance selon la nature des marchés.
- Ajuster les clauses de variation de prix aux marchés (périodicité, indices, formules...).
- Proposer des acomptes sur approvisionnement.



### Objectif n°20

#### Continuer d'allotir les marchés pour favoriser l'accès à la commande publique des PME et TPE.

- Poursuivre l'allotissement des consultations importantes afin de permettre l'accès aux PME / TPE.
- Allotir en fonction de la spécificité du besoin ou de la zone géographique pour permettre aux PME et TPE de candidater.

### Objectif n°21

#### Assurer un suivi en continu des fournisseurs.

##### 21.1. Qualifier sa base fournisseurs.

- Définir ses marchés à enjeux et établir la liste des fournisseurs simples, stratégiques et critiques.
- Identifier les PME et fournisseurs du territoire.
- Identifier les situations de dépendances réciproques collectivité/fournisseur afin de mettre en place des plans d'action pour y remédier.

##### 21.2. Adapter le suivi des fournisseurs.

- Définir un process type de suivi des fournisseurs en fonction de leur statut (par exemple rencontre biannuelle des fournisseurs stratégiques hors réunions contractuelles).
- Faire un retour d'expérience des marchés à enjeux en fin de marché pour faire le bilan des points forts, des points faibles et des améliorations à apporter.



### INDICATEURS DE SUIVI ENVISAGÉS

- Nombre de TPE/PME titulaires
- % des entreprises du territoire breton en montant et en nombre de marchés
- Liste annuelle des marchés à enjeux
- Nombre de REX formalisés
- % de fournisseurs dépendants
- Délai moyen de paiement des factures fournisseurs

\* renvoi au glossaire en fin de document

## FICHE N°7

# CONFORTER LES RELATIONS AVEC LES ACHETEURS PUBLICS BRETONS ET DÉVELOPPER DES SYNERGIES SUR LE TERRITOIRE

### ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

Participer à un mouvement d'ensemble de la commande publique bretonne sur les achats responsables et développer les filières.

### BONNES PRATIQUES ET ACTIONS EN COURS

#### > Politiques, organisationnelles

- Participation au groupe de travail de mutualisation de la commande publique (dénommé "B7" et regroupant la Région Bretagne, les quatre Départements bretons et les Métropoles de Rennes et de Brest).
- Déploiement des recommandations et des objectifs de développement durable dans les contrats départementaux de territoire 2022-2027 visant à soutenir financièrement les communes et garantir notamment la cohérence des politiques en faveur de la transition écologique et énergétique sur l'ensemble du territoire départemental.

### PARTIES PRENANTES CONCERNÉES

- > Service Commande Publique
- > Toutes les autres Directions



### OBJECTIFS ET ACTIONS ASSOCIÉES

#### Objectif n°22

##### Développer la coopération entre acheteurs publics.

- Participer aux rencontres des réseaux d'acheteurs publics régionaux et aux événements organisés par les partenaires du territoire.
- Contribuer à l'Observatoire des données de l'achat public mis en place par la Région Bretagne.
- Analyser la pertinence de mutualiser certains marchés.

#### Objectif n°23

##### Soutenir l'association BRUDED<sup>3</sup>.

- Assurer un accompagnement auprès des collectivités locales sur les enjeux de développement durable (projets de transition écologique ou énergétique, projets sur l'attractivité du territoire ainsi que sur les solidarités humaines et le développement des circuits courts).
- Faciliter les contacts entre collectivités adhérentes.
- Partager l'expérience achats responsables du Département auprès de l'association et de ses adhérents.

3. Réseau de plus de 270 collectivités de Bretagne et de Loire-Atlantique qui s'engagent dans des réalisations concrètes de développement durable et solidaire.

#### Objectif n°24

##### Développer les filières.

- Nouer des partenariats avec les fédérations professionnelles et les "têtes de réseau" tels que le CRESS\* afin qu'elles incitent leurs adhérents à s'engager dans une démarche de développement durable.
- Développer la filière alimentaire bretonne via Agrilocal 22 (portail qui met en relation les producteurs locaux et les acheteurs publics).
- Soutenir une filière économique globale pour maintenir le bocage du Département via la plantation de nouvelles haies, l'entretien et la valorisation économique en biomasse.

\* renvoi au glossaire en fin de document

### INDICATEURS DE SUIVI ENVISAGÉS

- Nombre de participations aux réunions et événements des initiatives ciblées
- Nombre d'actions déployées avec les différentes filières

# 4

ENGAGEMENT N°

## RENFORCER LA PERFORMANCE ÉCONOMIQUE DE NOS ACHATS



## Renforcer la performance économique de nos achats



### PÉRENNISER L'INTÉGRATION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS NOS ACHATS

La norme ISO 20400 : 2017 – Achats Responsables définit un achat responsable comme un « **achat dont les impacts environnementaux, sociaux et économiques sont les plus positifs possible sur toute la durée du cycle de vie** ».

En accord avec cette définition, le Département promeut la vision d'une performance globale et équilibrée de ses achats, dans les trois dimensions citées préalablement. Au-delà de la recherche de performance économique des achats, et de leur conformité avec les exigences du Code de la Commande Publique, le Département souhaite pérenniser l'intégration des enjeux environnementaux et sociaux à tous les niveaux de son fonctionnement en matière d'achats, y compris : politique, organisationnel, pilotage, procédures, formation...

**La Fiche n°8 « Optimiser le processus achats »**, détaille l'ensemble des chantiers qui permettront au Département d'atteindre cet objectif.

### PROMOUVOIR DES ACHATS EFFICACES ET PERFORMANTS EN COÛT GLOBAL

La mise en œuvre de la démarche achats responsables du Département suppose la recherche de solutions innovantes sur les dimensions sociales et environnementales, elle doit également se baser sur des leviers achats bien connus des praticiens des achats, et promouvant l'efficacité et la performance en coût global. Cela inclut notamment le questionnement du Département sur son besoin, le sourcing fournisseur, le raisonnement en coûts directs et indirects ou la bonne gestion de la fin de vie des achats.

Le Plan d'actions « Modération des consommations au Département », dont l'un des objectifs consiste à participer concrètement à la transition écologique du quotidien, en diminuant les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES), s'inscrit dans cette démarche et influera sur les stratégies et pratiques d'achats sur les infrastructures et les équipements énergivores du Département. Ces initiatives auront un effet positif à la fois sur notre performance économique, et sur la préservation de l'environnement.

**La Fiche n°9 – « Mettre en place les leviers de l'efficacité des achats responsables »**, décrit les axes de travail qui permettront au Département d'optimiser la performance économique globale de ses achats, tout en respectant ses engagements sociaux et environnementaux.

## FICHE N°8

# OPTIMISER LE PROCESSUS ACHAT

### ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

Mettre en place l'organisation et les procédures pour assurer le maintien de la démarche achats responsables dans le temps.

### BONNES PRATIQUES ET ACTIONS EN COURS

#### > Politiques, organisationnelles

- Une centralisation du service commande publique qui permet un pilotage de l'achat.
- Une politique achat responsable mise en place dès 2019, décrivant les engagements et les exigences du Département.
- Une 'boîte à outils' qui explicite le process achat aux collaborateurs du Département : fiche de lancement, guide interne de la commande publique et checklist « qui fait quoi » entre acheteurs, comptables et prescripteurs.
- Un logiciel achats de rédaction des marchés qui permet de gérer et piloter le processus achats de manière dématérialisée.
- Une cartographie par famille selon une nomenclature propre et une cartographie des enjeux de développement durable pour cibler les marchés devant faire l'objet d'une attention particulière.
- 2 facilitatrices clauses sociales intégrées au service Commande Publique.

#### > Opérationnelles

- Des réunions de programmation des marchés.
- Des réunions de lancement animées pour tous les marchés, en moyenne deux mois avant la date de publication des consultations.

### PARTIES PRENANTES CONCERNÉES

- > Service Commande Publique
- > Prescripteurs
- > Direction des Ressources Humaines
- > Élus

### OBJECTIFS ET ACTIONS ASSOCIÉES



#### Objectif n°25

#### Animer la démarche achats responsables.

##### 25.1. Adapter l'organisation interne.

- Nommer une / un chef de projet au sein du service achat chargé d'animer la démarche et le reporting achats responsables.
- Poursuivre le fonctionnement d'un Comité Technique 3 fois par an et un Comité de Pilotage annuel pour mettre en œuvre, suivre et piloter le SPASER.
- Collaborer avec la direction de l'Environnement et la direction du Développement Social pour animer l'intégration de considérations environnementales et sociales dans les marchés.
- Renommer le service Commande Publique en « Service Commande Publique Responsable » afin d'affirmer l'orientation pour l'achat durable du Département

##### 25.2. Établir un référentiel achats responsables.

- Élaborer des fiches-outils par famille d'achat sur l'intégration de considérations environnementales et sociales dans les achats.
- Rédiger un guide de l'achat responsable intégrant les fiches outils.

##### 25.3. Communiquer en interne et faire connaître les marchés existants aux agents.

- Communiquer régulièrement, sur l'intranet et le magazine interne du Département, les éléments suivants :
  - La politique achats responsables et le SPASER,
  - Le référentiel et les outils achats responsables,
  - Les bonnes pratiques et actualités des Directions du Département,
  - Les marchés transverses,
  - Les étapes de reconduction des marchés.

##### 25.4. Élaborer des indicateurs achats responsables.

- Créer un tableau de bord interne à l'organisation reprenant les objectifs du SPASER.
- Suivre l'avancement via le tableau de bord.



## Objectif n°26

### Intégrer les achats responsables dans le processus achat.

#### 26.1. Intégrer dans les documents de référence internes les critères de l'achat responsable.

- Compléter le guide interne et le « qui fait quoi » sur le développement durable.
- Expliciter la définition et la forme des considérations environnementales et sociales.
- Compléter la fiche de lancement de marché en y intégrant les enjeux de développement durable.
- Définir les modalités d'enregistrement des considérations environnementales ou sociales dans le logiciel achat.
- Développer une méthodologie permettant de se poser les bonnes questions en amont du lancement d'un marché.

#### 26.2. Développer la programmation des achats.

- Planifier les marchés récurrents.
- Utiliser la cartographie des enjeux de développement durable pour identifier l'opportunité d'intégrer des considérations environnementales ou sociales dès la programmation.
- Identifier lors de la programmation des achats les marchés à forts enjeux de développement durable, afin de cibler les efforts.

## Objectif n°27

### Faire monter en compétence les agents sur les achats responsables.

#### 27.1. Former l'ensemble des parties prenantes aux méthodes et outils.

- Déployer un plan de formation achats responsables.
- Organiser des ateliers pour approfondir certains sujets techniques.
- Identifier dans les Directions des personnes relais pour la mise en œuvre du SPASER.

#### 27.2. Objectiver les parties prenantes internes clés sur les achats responsables.

- Utiliser les entretiens professionnels pour intégrer des objectifs liés aux achats responsables.
- Intégrer dans les fiches de poste des acheteurs et des principaux prescripteurs la connaissance de la commande publique et des achats responsables.

## INDICATEURS DE SUIVI ENVISAGÉS

- Nombre de réunions de programmation avec chaque direction de chaque année
- Nombre de publications achat responsable sur l'intranet
- Nombre d'agents formés
- Nombre de fiches outils par famille

## FICHE N°9

# METTRE EN PLACE LES LEVIERS DE L'EFFICACITÉ DES ACHATS RESPONSABLES

### ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

Assurer que l'achat soit performant dans ses dimensions économiques, environnementales et sociales. Définir des stratégies achat pour les marchés à enjeux.

### BONNES PRATIQUES ET ACTIONS EN COURS

#### > Politiques, organisationnelles

- Engagement d'une démarche de modération des consommations au niveau de la collectivité, visant à diminuer les consommations d'eau, de carburant, de fournitures et produits divers, mais également de réinterroger les pratiques numériques et la logistique des manifestations.
- Un groupe de travail avec les 7 collectivités bretonnes – la Région Bretagne, les quatre Départements bretons et les deux Métropoles : Rennes et Brest – pour mutualiser les bonnes pratiques en matière de commande publique.
- Une convention avec l'UGAP\* de ces 7 collectivités pour accéder aux meilleures conditions financières de la centrale d'achat.
- Adhésion aux centrales d'achat CAIH\* et RESAH\* pour les achats de la DSN\* aux fins d'optimisation des coûts de certains matériels informatiques / téléphoniques.

#### > Opérationnelles

- Étude en coût total de possession réalisé portant sur le marquage des routes et sur les véhicules d'occasion, visant à comprendre les coûts indirects de ces achats.
- Un allotissement systématique des consultations.

### PARTIES PRENANTES CONCERNÉES

- > Service Commande Publique
- > Prescripteurs
- > Élus

### OBJECTIFS ET ACTIONS ASSOCIÉES



#### Objectif n°28

##### Questionner le besoin et le définir fonctionnellement.

###### 28.1. Définir le juste besoin.

- Questionner le besoin sous toutes ses dimensions : remise en cause, évolution, mutualisation (avec d'autres services ou entités sur le territoire).
- Privilégier l'expression fonctionnelle du besoin, l'usage et interroger les prescripteurs sur la fonction attendue et non sur la définition technique du produit ou service.
- Travailler sur l'estimation des justes quantités et de la juste qualité, afin d'éviter la surconsommation et la surqualité.

###### 28.2. Déterminer les risques en matière de développement durable associés au besoin.

- Utiliser la cartographie des risques de développement durable par famille d'achat pour identifier les risques liés à son achat.
- Inclure des exigences dans les dossiers de consultations pour remédier à ces risques.

#### Objectif n°29

##### Analyser le marché fournisseur.

###### 29.1. Développer le sourcing fournisseurs.

- Expliciter les modalités du sourcing (sélection panel fournisseur, recueil d'information et exploitation des résultats) dans un guide sourcing.
- Mettre en place un formulaire de sourcing intégrant les aspects RSE.
- Rencontrer les fournisseurs par famille d'achat avec le soutien des organisations professionnelles.
- Créer un fichier fournisseurs par famille d'achat.

###### 29.2. Mettre en œuvre le sourcing.

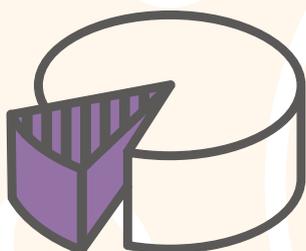
- Interroger les titulaires de marché sur leurs pratiques, innovations développement durable.
- Définir les marchés à enjeux sur lesquels une démarche de sourcing est nécessaire.
- Enregistrer les résultats du sourcing.



### Objectif n°30

#### Raisonner en coût du cycle de vie ou a minima en coût global.

- Demander dans le mémoire technique/environnemental les propositions des fournisseurs pour assurer la fin de vie des matériaux et équipements : gestion des déchets, recyclage, démantèlement, réemploi, don, avec estimation du coût.
- Solliciter une décomposition du coût sur la durée de vie des achats d'équipements, de bâtiment et de voirie dans le cadre du bordereau de prix en identifiant le coût d'acquisition, le coût d'usage et de fin de vie.
- Développer le chiffrage d'externalités environnementales dès lors que les méthodes de détermination des valeurs monétaires sont définies (exemple : véhicules à moteur prise en compte des émissions).



### Objectif n°31

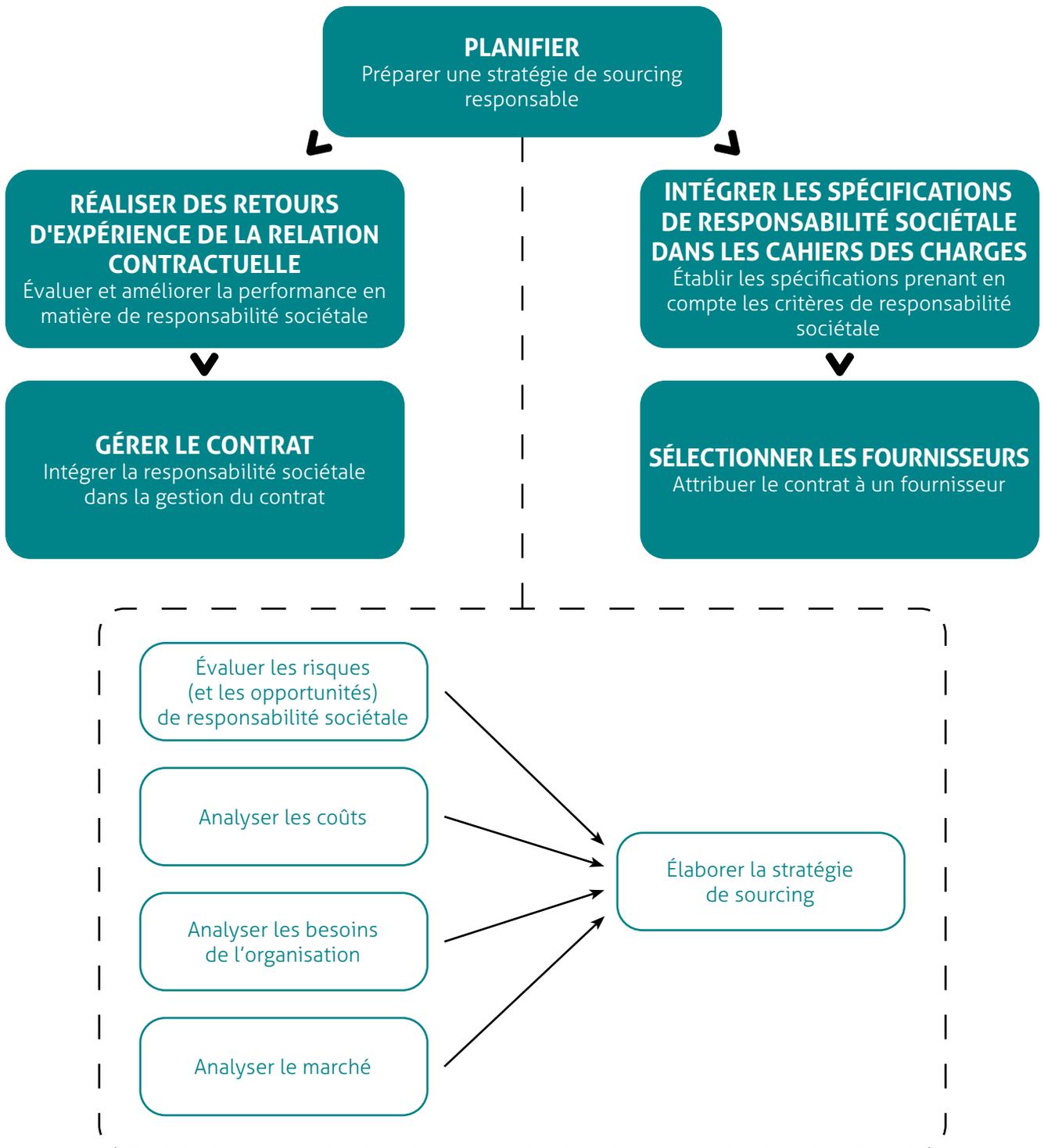
#### Établir des stratégies par famille d'achat.

- Élaborer des stratégies achat types par famille d'achats compilant le résultat de l'analyse du besoin, du sourcing, du coût du cycle de vie et du bilan des marchés précédents.
- Concevoir une stratégie achat adaptée pour lancer une consultation (dispositions adaptées aux enjeux RSE, à la maturité du marché fournisseur, allotissement particulier, type de procédure...).
- Réinterroger le process achat en développant des accords-cadres et des systèmes d'acquisition dynamique (SAD).
- Introduire des clauses d'exécution incitatives.

### INDICATEURS DE SUIVI ENVISAGÉS

- Nombre de stratégies par famille achat définies
- Nombre de procédures en coût complet

# SCHÉMA PROCESSUS ACHAT



# ANNEXES

## LES CONSIDÉRATIONS SOCIALES DANS LES MARCHÉS PUBLICS

### **Définition : les considérations sociales dans les marchés publics**

Une considération sociale est définie comme la prise en compte de la dimension sociale dans l'acte d'achat. La dimension sociale est entendue au sens large, comme par exemple, l'insertion des publics éloignés de l'emploi et de personnes en situation de handicap, la lutte contre les discriminations, notamment la promotion de l'égalité femme/homme, le respect des exigences éthiques (respect des Droits de l'Homme...) ou équitables, la performance dans la protection ou la formation des salariés, en lien avec la prestation commandée...

Sur la base de la définition du besoin, qui doit obligatoirement prendre en compte des objectifs de développement durable, l'intégration de considérations sociales dans un contrat de la commande publique peut être réalisée par différents leviers juridiques :

- par l'objet même du marché,
- dans les caractéristiques et exigences du contrat sous forme de clauses administratives et techniques, conditions d'exécution (fiche 3), spécifications techniques (fiche 4) présentant une dimension sociale,
- dans les conditions d'attribution, impliquant que l'exécution du contrat soit réservée aux opérateurs économiques qui emploient majoritairement des travailleurs handicapés ou défavorisés, ou aux entreprises de l'économie sociale et solidaire,
- dans la consultation, à travers un critère d'attribution social, permettant aux opérateurs économiques de valoriser leurs efforts en matière sociale dans l'offre proposée pour exécuter la prestation.

D'autres leviers peuvent être utilisés pour prendre en compte une considération sociale, comme par exemple, une variante.

# LES CONSIDÉRATIONS ENVIRONNEMENTALES DANS LES MARCHÉS PUBLICS

### **Définition : les considérations environnementales dans les marchés publics**

Une considération environnementale est définie comme la prise en compte de la dimension environnementale dans l'acte d'achat.

La dimension environnementale est entendue au sens large comme par exemple, la réduction des prélèvements des ressources, la composition des produits et notamment leur caractère écologique/polluant/toxique, le caractère réutilisable/recyclé/reconditionné/recyclable des produits, les économies d'énergies, la prévention de la production des déchets et leur valorisation, les pratiques environnementales appliquées aux modalités d'exécution des prestations et notamment les politiques de réduction des émissions de gaz à effet de serres, les performances en matière de protection de l'environnement et de la biodiversité, la lutte contre la déforestation, les pollutions, le gaspillage alimentaire et énergétique, le développement des énergies renouvelables etc...en lien avec la prestation commandée.

Sur la base de la définition du besoin, qui doit obligatoirement prendre en compte des objectifs de développement durable, l'intégration de considérations environnementales dans un contrat de la commande publique peut être réalisée par différents leviers juridiques : l'objet même du marché, dans les caractéristiques et exigences du contrat sous forme de clauses administratives et techniques, à travers un critère d'attribution environnemental.

# LES PRINCIPALES RÉGLEMENTATIONS CLÉS EN MATIÈRE D'ACHATS PUBLICS RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT

### **Ce que disent les principales réglementations en matière d'achats publics respectueux de l'environnement**

**La loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte**, prévoit un taux de valorisation des déchets du Bâtiment et des Travaux de 70% en 2020 et la neutralité carbone d'ici 2050.

**Le décret n°2019-771 du 23 juillet 2019 relatif aux obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans des bâtiments à usage tertiaire**, qui vise à réduire la consommation énergétique dans ces bâtiments par rapport à 2010, de 40 % d'ici à 2030, 50 % d'ici 2040 et 60 % d'ici 2050.

**La loi Climat et résilience du 22 août 2021 (article 35) et le CCP** prévoit d'ici août 2026 :

- l'obligation de prendre en compte les objectifs de développement durable au stade de la détermination de la nature et de l'étendue du besoin par l'acheteur en l'étendant, pour les marchés publics et les contrats de concession, à la phase de formalisation du besoin par des spécifications techniques (articles L. 2111-2 et L. 3111-2 du code de la commande publique modifiés),
- l'obligation pour les acheteurs et les autorités concédantes, de retenir au moins un critère d'attribution prenant en compte les caractéristiques environnementales de l'offre,
- l'obligation de fixer dans les contrats des conditions d'exécution prenant en compte des considérations relatives à l'environnement,
- l'obligation d'utiliser des matériaux biosourcés ou bas-carbone dans au moins 25 % des rénovations lourdes et des constructions relevant de la commande publique (article 39), et ce au 1<sup>er</sup> janvier 2030.

**Le décret n° 2021-254 du 9 mars 2021 appliquant l'article 58 de la loi du 10 février 2020 (dite AGEC)** prévoit l'obligation pour certains acheteurs publics d'acquérir entre 20 et 40 % de biens issus du réemploi, de la réutilisation ou de matières recyclées (17 catégories de produits).

# CHARTRE RELATIONS FOURNISSEURS ET ACHATS RESPONSABLES

Créée en 2010, la Charte Relations fournisseurs responsables vise à inciter les entreprises, les organismes publics et privés à adopter des pratiques responsables vis-à-vis de leurs fournisseurs. Elle est aujourd'hui pilotée par le Médiateur des entreprises et le Conseil National des Achats (CNA). La charte a été réactualisée en octobre 2021 pour devenir la charte Relations fournisseurs et achats responsables (RFAR).

Par le biais de ses 10 engagements pour des achats responsables, la Charte participe à la construction d'une relation équilibrée et durable entre les organismes signataires et leurs fournisseurs, dans la connaissance et le respect des droits et devoirs respectifs de chaque partie.

Elle s'adresse à toute entreprise ou entité publique éligible quelle que soit sa taille ou son activité. Du 11 février 2010 au 1<sup>er</sup> septembre 2023, on comptabilise 2 436 signataires de la charte dont 474 signataires de la charte RFAR.

Les 10 engagements de la Charte Relations fournisseurs et achats responsables sont les suivants :

1. Assurer une relation financière responsable vis-à-vis des fournisseurs.
2. Entretenir une relation respectueuse avec l'ensemble des fournisseurs, favorable au développement de relations collaboratives.
3. Identifier et gérer les situations de dépendances réciproques avec les fournisseurs.
4. Impliquer les organisations signataires dans leur filière.
5. Apprécier l'ensemble des coûts et impacts du cycle de vie.
6. Intégrer les problématiques de responsabilité environnementale et sociétale.
7. Veiller à la responsabilité territoriale de son organisation.
8. Le professionnalisme et l'éthique de la fonction achats.
9. Une fonction Achat chargée de piloter globalement la relation fournisseurs.
10. Une fonction de médiateur "relations fournisseurs", chargé de fluidifier les rapports internes et externes à l'entreprise.

Pour consulter la charte, cliquer sur le lien :

[Charte « Relations Fournisseurs & Achats Responsables » \(economie.gouv.fr\)](https://www.economie.gouv.fr/Charte-Relations-Fournisseurs-Achats-Responsables)

## GLOSSAIRE\*

ADEME	Agence de l'Environnement Et de la Maîtrise de l'Énergie
AGEC	Loi Anti-Gaspillage et Économie Circulaire
BRUDED	Bretagne Rurale et Urbaine pour un DÉveloppement Durable
CAIH	Centrale d'Achats de l'Informatique Hospitalière
CCI	Chambre de Commerce et d'Industrie
CRESS	Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire
DCE	Dossier de Consultation des Entreprises
DDS	Direction Développement Social
DE	Direction de l'Environnement
DIMM	Direction des Infrastructures, de la Mobilité et de la Mer
DIRIMMO	DIRection de l'IMMObilier
DREETS	Direction Régionale de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités
DSN	Direction des Services Numériques
ESS	Économie Sociale et Solidaire
GES	Gaz à Effet de Serre
GNV	Gaz Naturel Véhicule
RESAH	RÉSeau des Acheteurs Hospitaliers

**Département des Côtes d'Armor**

Direction finances et juridique  
Service Commande publique  
9 place du Général de Gaule CS 42371  
22023 Saint-Brieuc Cedex 1

[cotesdarmor.fr](http://cotesdarmor.fr)



**Côtes d'Armor**  
**le Département**

